

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1966)
Heft: 45

Artikel: Le prix d'un quotidien romand
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1029265>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le prix d'un quotidien romand

A partir d'une annonce publicitaire passée par l'imprimerie Fragnières S.A. à Fribourg, nous annonçons qu'un groupe financier cherchait à lancer un quotidien romand et constituait pour cela l'équipe rédactionnelle de base. La rumeur attribuait à la maison Ringier l'intention de lancer un «Blick» romand. Le «Journal de Genève» a profité de la formulation écrite de notre écho pour le citer et demander publiquement à la maison Ringier des précisions (22 décembre 1965). Notre confrère a obtenu un complément d'informations (28 décembre 1965). Quoiqu'il en fasse part de manière succincte, elles méritent d'être connues et commentées :

1. Le marché romand intéresse Ringier qui édite déjà, rappelons-le, «L'Illustré», «Pour Tous» et «Blick», mais il ne participe pas à la tentative de lancement qui s'abrite derrière l'imprimerie Fragnières S.A., à Fribourg.
2. Le groupe financier, désireux de lancer une «Tribune romande», serait constitué par des grands magasins. Le «Journal de Genève» croit savoir qu'il disposerait de capitaux de lancement importants : 25 millions.

Que deux groupes aussi puissants soient sur la même affaire, le journal romand, mérite d'être relevé. Mais encore plus digne d'intérêt, le renseignement qui attribue à des grands magasins une telle intention. On peut imaginer qu'ils ne vont pas risquer 25 millions pour le plaisir de faire de l'information désintéressée. Sans arrière-pensées publicitaires, on voit mal la justification d'une telle entreprise. Or, les «grands magasins» sont aussi les grands annonceurs des journaux locaux. La concurrence serait, en cas de lancement, double : on disputerait un public, on disputerait des annonces, dont certaines seraient acquises d'emblée.

Mais décidément les quelques lignes du «Journal de Genève» sont fort brèves. Lequel des grands de la presse romande, directement concernés, en dira plus ?

Cela se passe au Tessin

Le Tessin prépare son plan cantonal. Quel est le sens de ce mot outre-Gothard, comment procèdent les Tessinois ? Il vaut la peine de retenir quelques points de leur manière de faire.

Novembre 1962, interpellation au Grand Conseil tessinois du député radical Olgiati qui demande «l'étude et l'application d'un plan pour la programmation de l'économie cantonale». Rien d'original, semble-t-il, dans cette intervention. Combien nous en avons connus de ces députés réclamant une intervention des investissements publics pour mettre fin à la politique de la petite semaine ! Et pourtant, le député tessinois, à juste titre, parle, non d'un plan pour les finances seulement, mais pour l'économie cantonale.

Mars 1963, le Conseil d'Etat confie au professeur Kneschaurek de l'Ecole des hautes études économiques et sociales de Saint-Gall, dont le prénom Francesco révèle les attaches tessinoises (il est originaire de Lugano), l'étude de la situation économique du canton. M. Kneschaurek avait déjà en main l'essentiel de la documentation, le Conseil d'Etat lui ayant antérieurement confié une expertise pour déterminer si le canton du Tessin devait être classé dans la catégorie des cantons financièrement faibles ou moyens (ce qui est de grande importance pour l'attribution des subventions fédérales). Délai imparti pour le travail : un an.

Janvier 1965, une commission consultative qui groupe des conseillers d'Etat, des représentants des associations professionnelles et des personnes indépendantes discute à bâtons rompus sur la base du

rapport Kneschaurek, chacun s'exprimant à titre personnel.

Octobre 1965, la commission délibère afin d'aboutir à des propositions fermes. Parallèlement, le Département des finances évalue pour les huit ans à venir les disponibilités financières de l'Etat.

Juin 1966, le programme mis sur pied sera discuté par le Grand Conseil.

La méthode de travail tessinoise nous paraît particulièrement efficace, sachant combiner la liberté créatrice du travail personnel d'un économiste, un de ceux qui en Suisse font autorité, avec les délibérations des magistrats et des représentants des associations intéressées. Ensuite, seulement, mais sur des bases solides peut intervenir la discussion politique. En travaillant de la sorte avec sérieux, on constate que la préparation d'un plan cantonal exige un délai de quatre ans. L'improvisation n'est donc pas possible en ce domaine.

A remarquer aussi que les investissements publics ne sont pas étudiés pour eux-mêmes, mais en fonction des besoins généraux de l'économie cantonale. Le Tessin donne l'exemple. Quelles belles possibilités d'émulation fédéraliste.

Cela se passe à Obwald

Obwald vient de se donner une nouvelle loi sur les constructions. Une des thèses chères aux urbanistes a reçu sanction légale et est entrée dans les faits, avec approbation populaire, ce qui est essentiel.

En cas d'expropriation, exigée par exemple par le nouveau tracé d'une route, l'Etat peut imposer un remaniement parcellaire dans un périmètre suffisamment étendu pour répartir entre plusieurs des propriétaires environnants l'amputation de leur domaine, au lieu qu'un seul soit frappé (et indemnisé) par le caprice d'un tracé.

Dans la pratique, on s'efforçait souvent de procéder ainsi. Ce fut notamment le cas dans le canton de Vaud pour la construction de l'autoroute Lausanne-Genève.

Si l'on songe que l'expropriation, dont la pratique est en Suisse fort restrictive, sera vraisemblablement applicable bientôt à d'autres objectifs d'intérêt public, notamment l'aménagement du territoire et l'affectation de certains terrains à la construction de logements, alors la disposition d'Obwald prendra tout son prix. Il sera possible non seulement de répartir l'inconvénient de l'expropriation, mais aussi ses avantages (s'il s'agit de terrains à bâtir) sur l'ensemble des propriétaires circonvoisins, y compris sur ceux dont les propriétés doivent rester espace vert.

Vietnam, le passage à tabac

Quelque 140 membres du corps enseignant neuchâtelois ont publié une déclaration condamnant l'intervention américaine au Vietnam. Beaucoup de journaux l'ont publiée. Nous en rappelons toutefois les termes.

Les soussignés, membres du corps enseignant du canton de Neuchâtel, condamnent l'intervention américaine au Vietnam et la barbarie de ses méthodes.

Ils affirment leur solidarité avec les professeurs et les étudiants américains qui ont protesté contre la politique de leur gouvernement.

Ils se scandalisent de voir un peuple nanti s'arroger le droit de décider, par l'usage toujours plus aveugle de sa puissance, du destin d'un peuple pauvre, après avoir soutenu, sinon lui avoir imposé, des gouvernements incapables et corrompus. Ils se scandalisent du cynisme et du mépris de l'homme dont

s'inspirent les méthodes de guerre américaines : le bombardement massif de zones habitées par des civils et la destruction systématique des œuvres vives du Vietnam du Nord pour mettre à genoux les rebelles du Sud.

Lorsqu'un peuple ne trouve plus que ces méthodes-là pour défendre sa conception de l'homme et de la liberté, il fait la preuve qu'il n'en comprend plus la signification profonde et se rend coupable d'un crime grave qui laissera des traces profondes dans la conscience de beaucoup d'hommes du monde entier, si loin soient-ils du lieu de cette guerre.

L'horrible de ce conflit, c'est la manière sadique dont l'Amérique doit envisager l'emploi de sa force surabondante. Un coup, un deuxième... quand la victime ne veut pas avouer, le bourreau ne peut qu'être entraîné dans l'escalade de la violence au premier degré, au deuxième ; l'horreur série noire, c'est ce passage à tabac d'un peuple par un autre qui peut, sans risques, discuter de l'emploi du «traitement».

Salaires, épargne et coût de la vie

Une hausse de 5 % du coût de la vie (4,9 % exactement au 31 décembre 1965) entraîne des pertes considérables pour tous les salariés dont les salaires sont imparfaitement adaptés, c'est-à-dire avec plusieurs mois de retard et surtout pour toutes les catégories de revenus incapables d'obtenir une indexation.

Deux exemples :

En 1965, les employés de l'Etat de Vaud ont perdu 2 %, en raison du retard de leur indexation. Pour un salaire moyen de 1500 francs par mois, cela a représenté 30 francs à chaque paie et 360 francs au bout de l'an.

Les pensionnés de l'A.V.S. ont perdu, eux, 5 %. Pour une rente de 300 francs, cela fait une perte de 180 francs au 31 décembre. Enfin les épargnants, au nom desquels il était urgent de hausser le taux de l'intérêt, ont perdu, s'ils ont fait des placements d'un rendement moyen de 4 %, 1 % de la valeur réelle de leur capital. Pour une épargne de 50 000 francs, c'est 500 francs la perte de Noël.

Multipliez ces sommes par l'ensemble des revenus des salariés et des pensionnés, vous obtiendrez un nombre considérable de millions. Telle sera la perte de leur pouvoir d'achat. Ainsi peut être combattue la surchauffe.

Etagnières à la veille des élections cantonales

Nous avons déjà pris position dans «Domaine Public» en faveur de l'aérodrome d'Etagnières. Le référendum lancé obligera en effet les citoyens vaudois à se prononcer le 30 janvier sur la part cantonale du financement de cet aérodrome, soit 7,5 millions. On a dit : c'est une affaire qui n'intéresse que Lausanne ; pas du tout, elle intéresse, non seulement l'ensemble du canton de Vaud, mais aussi dans une certaine mesure la Suisse romande, notamment les régions touristiques de Fribourg et du Bas-Valais. Inutile, ici, de reprendre les arguments qui seront largement diffusés à la veille de la votation. Une remarque toutefois. Quand on regarde, de près, l'histoire romande et vaudoise, on constate que sur un point au moins on s'est battu, toujours, avec énergie dans ce pays. On s'est battu chaque fois qu'il s'agissait de se maintenir sur les grands axes de communication européens. La bataille du Simplon fut à cet égard significative. Certains politiciens de clochers d'une envergure toute locale, comme un Bonjour par exemple, radical, franc-maçon, conseiller national, rédacteur de la «Revue», ont trouvé là, dans la lutte pour l'ouverture ferroviaire du Simplon, puis, ce qui en était le complément essentiel, du Mont d'Or, là ils ont trouvé un titre régional de gloire historique les haussant au-dessus d'eux-mêmes. Sur